

Enquête publique relative au projet Cofinimmo / Boulevard du Souverain 23 OCTOBRE 2019, WB

Avis Natagora asbl présenté à la Commission de concertation du 17/10/2019

Présente dans tout l'espace Wallonie-Bruxelles, l'asbl **Natagora** possède plus de 5000 hectares de réserves naturelles. Le grand objectif de l'association est d'enrayer la dégradation de la biodiversité et de contribuer au rétablissement d'un meilleur équilibre entre l'homme et la nature. Natagora compte 23000 membres dont 3000 en Région Bruxelles capitale.

Nous saluons les modifications apportées par rapport aux plans initiaux. Néanmoins nous remarquons que l'ensemble des avis des précédentes commissions de concertation n'ont pas été intégrés.

Dans le cadre de l'enquête publique susmentionné, nous souhaitons vous faire part de notre désaccord et de notre opposition au projet proposé.

Pour Rappel le terrain est situé à la lisière de la forêt de Soignes, entre des stations Natura 2000.

Le site fait partie de la zone de développement du maillage vert et du réseau écologique bruxellois. Il comprend :

- l'étang «St Hubert »
- des zones boisées,
- une zone de parc,
- des arbres de belle taille et des arbres remarquables.

Le projet, engendrera des incidences négatives non négligeables sur la faune, notamment au niveau des espèces protégées comme les amphibiens, chauves-souris et sur la flore.

Les principales observations sont les suivantes :

- **La continuité de paysage entre les étangs et la forêt** qu'offre actuellement la parcelle sera détruite en partie par la construction de 4 immeubles tour qui remplaceront un immeuble discret intégré dans la l'environnement naturel paysager.
- Les **grands arbres** du site sont en résonance avec les grands arbres de la **Forêt de Soignes**. L'abatage des arbres modifiera le paysage. Les nouveaux

arbres prendront des décennies avant d'être grands et de ressembler aux plans et scénario prévus par le projet.

- **Arbres et plantations** : L'abattage d'arbres dont certains parce que leur aspect est « triste » est un argument bien léger au vu des multiples services que les arbres rendent : refuges et de lieu de nidification pr bq d'espèces.
- **Protection des arbres** nécessaire pendant toute la durée des travaux. Pour les travaux d'excavation => pas abimer les racines des arbres.
- Il est aussi impératif **de ne pas planter des espèces envahissantes** telle que *Buddleya alternifolia*, *Cornus sericea*, *Spiraea arguta*
- **forts éclairages de chantiers** → recommandation : limiter l'éclairage au stricte nécessaire et le diriger uniquement vers le site des travaux (pas vers les zones vertes). Les hauts bâtiments éclairés sont des pièges pour les oiseaux en migration
- **Face à l'étang st Hubert l'allée** sera éclairée via des lampes à une **hauteur de 4 m**, cela impactera le passage des **chauves-souris** particulièrement.
- Et les **arbres éclairés 24h/24** ne se développent pas normalement et n'offriront pas de gîte correct pour la faune). → On recommande un éclairage dit « intelligent » et Bat-friendly çàd des lumière rouge ou ambre ex : R Cloître
- La hauteur des bâtiments et **l'éclairage dans les logements**, constitueront pour les **chauves-souris** une barrière entre la forêt et les étangs. Les bureaux des anciens locaux n'étant pas éclairés de nuit, offraient la pénombre nécessaire.
- **L'éclairage tout le long du pont qui surplombe l'étang.**
est une barrière qui repousse certaines espèces de la faune et de la flore.
Exemple : les Daubenton sont des espèces de chauve-souris qui fuient la lumière. Hors on sait que leur trajet entre la Forêt de Soignes, où elles passent la journée, et leur terrain de chasse passe sur l'étang St Hubert où elles chassent également. L'éclairage empêchera le passage de cette espèce.
- **L'éclairage tout le long du ponton qui surplombe l'étang.**
= attractif pour d'autres espèces. → déséquilibre → effets négatifs
→ On recommande éclairage dit « intelligent » et bat-friendly (lumière rouge ou ambre ex : R Cloître)

- → Natagora recommande aussi que le **tracé du ponton passe idéalement** non pas en diagonale sur l'étang mais traverse éventuellement l'étang à la sortie sud de la Woluwe, en parallèle avec l'avenue Charles-Albert
- Nous savons que **Bruxelles Environnement est en charge de surveiller les populations de Batraciens et de chauves-souris sur ces lieux**. Nous demandons que BE prennent bien en compte les résultats de ces monitorings dans et à proximité du site.
Par ailleurs nous avons vu que **le demandeur a fait un effort** par rapport aux populations de batraciens.
- Les **travaux lourds de démolition et de reconstruction impacteront fortement la faune** liée à la présence d'eau et de vieux arbres
ex : les **Amphibiens** verront leur vie sur le site fortement impacté.
=> il leur faudra des années pour retrouver un habitat équilibré
=> une partie de la population sera condamnée
=> circulation motorisée sera un impact négatif supplémentaire sur les migrations printanières des amphibiens.
Un autre ex : **l'éclairage du chantier et le curage de l'étang** seront des obstacles supplémentaires pour les chauves-souris.
- **Sols perturbés par les travaux**
=> disparition momentanée du couvert végétal indigène
=> opportunité pour les **plantes invasives** !
S'il y a des déplacements de terre il faut être certain que les terres amenées soient exemptes de traces d'espèces exotiques et invasives.
Annexe IV de l'ordonnance relative à la conservation de la nature du 1/3/2012.
- **futures plantations**
Recommandation = espèces indigènes de fond de vallée + gestion attentive pour limiter plantes invasives. « **gestion intégrée** » bénéfique pour faune flore (prairies de fauche, arbres fruitiers, buissons denses, spirale à herbes aromatiques refuge pour insectes terricoles, tas de branches et de compost dans des endroits reculés et calme = refuges
- **zones engazonnées**
gazon coupé ras = peu d'intérêt biodiv.
tonte mécanique = danger animaux en transition (amphibiens, hérissons, etc.) et animaux nocturnes

- prairies de fauche (fauche 1/an) automne
- pelouse tonte hauteur de 10 cm min (refuge animaux + résister sècheresse)
- **zones vertes préservées** subiront l'augmentation de fréquentation humaine. = bruits, pelouses vertes piétinées, chiens sans laisse, déchets
 - **canaliser le passage humain** sans créer de barrières pour la faune (clôtures à 10 cm du sol = passage pour la petite faune)
 - nombre de **poubelles suffisant** (éviter déchets dans la nature)
- **L'installation de simples nichoirs à mésanges ou de ruches ne présente pas des éléments qualitatifs de compensation pour la perte de la surface « verte ».**
- Par contre les **toitures vertes auront un effet positif**
- Il existe actuellement nombre de possibilités d'**aménagement dans le bâti qui offrent le gîte** à la faune et la flore (brique-nichoirs moineau, hirondelles, martinets, chauves-souris – plantes indigènes grimpantes – arbres locataires – bacs à plantes et arbrisseaux, ...)

Conclusion.

Un projet de cette ampleur n'est pas compatible avec la bonne conservation des espèces protégées dans cette zone de lisière de la forêt de Soignes. Dans le récent plan de gestion de la forêt de Soignes, les auteurs également confirmaient **l'inquiétude devant la menace de la quantité de vastes projets immobiliers dans les zones de lisières** qui, au contraire, devraient devenir des zones de développement du maillage écologique. Y installer des **projets urbains denses et démesurés va au contraire créer une barrière et nuire à la bonne conservation des habitats et espèces protégées en Natura 2000**. Le permis ne peut pas être octroyé pour ce projet démesuré.

Nous sommes favorables à la création d'un PPAS en collaboration avec les deux communes. Nous aimerions entamer une réflexion pour l'ensemble du site, tel que demandé lors de la précédente commission de concertation.